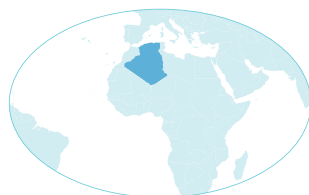


# ALGÉRIE

Capitale : Alger



68

## Offres préaffranchies en prioritaire

	Postexport		Colissimo Emballage International
Délais indicatifs		Documents :	J + 4/8
	Alger	J + 3/5	
	Reste du pays	J + 5/7	
Zone tarifaire	Monde Entier		Monde Entier
Format/Poids maxi	20 g		5 et 7 kg selon formats
Suivi			Oui, jusqu'à la sortie de France métropolitaine
<b>OPTIONS</b>			
Indemnisation Ad Valorem	Non		Oui, montant maxi : 1 500 €
Recommandation	Oui		Non
Avis de Réception	Oui		Oui
Retrait/Rectification d'adresse	Oui		Non

## Affranchissements en prioritaire

	Courrier International			Colissimo International
Délais indicatifs		Documents :	Marchandises :	J + 4/8
	Alger	J + 3/5	J + 4/6	
	Reste du pays	J + 5/7	J + 6/8	
Zone tarifaire	2			B
Poids maxi	2 kg			20 kg
Dimensions max L	Voir page 46			1 m
Dimensions max L+L+h	Voir page 46			2 m
Suivi	Oui, jusqu'à la sortie de France métropolitaine			Oui, jusqu'à la sortie de France métropolitaine
<b>OPTIONS</b>				
Indemnisation Ad Valorem	Non			Oui, montant maxi : 1 500 €
Recommandation	Oui			Non
Avis de Réception	Oui			Oui
Emballage à affranchir (poids max)				Oui, 1 à 7 kg selon formats
Valeur Déclarée	Oui, montant maxi : 282 DTS*			Oui, montant maxi : 80 DTS*
Retrait/Rectification d'adresse	Oui			Non

**Particularités :** Tous les envois doivent mentionner l'adresse exacte du destinataire, y compris le code postal

**Principaux objets interdits :** Articles usagés (vêtements, chaussures, linges, couvertures, accessoires d'habillement). Produits anticonceptionnels, biberons, produits agricoles, produits chimiques, urnes funéraires, armes, munitions, valeurs mobilières, loteries. Les montres, réveils, pendules doivent être envoyés en valeur déclarée. Une licence d'importation délivrée par le ministère de la Santé et de la Population est obligatoire pour les produits pharmaceutiques. Dispositions générales pages 48 et 49.

**Dispositions spéciales :** Règles générales des importations de marchandises en Algérie : elle est soumise à l'autorisation préalable (licence) des services compétents du pays de destination. Des tolérances sont néanmoins prévues pour les cas suivants : **1.** Colis renfermant des marchandises d'une valeur inférieure à 60 dinars algériens pour un même destinataire sous réserve que les envois de l'espèce ne dépassent pas un total de 240 dinars algériens pour une période de douze mois. **2.** Colis ne présentant pas un caractère commercial, adressés par des particuliers à des particuliers dans la limite d'un poids maximal de 12 kg (les effets usagés sont exclus de cette tolérance). Dispositions générales page 25.

\*DTS = Droit de Tirage Spécial. La conversion du DTS en € est indiquée sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).